

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Calvados

XXXXXXXXXX

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

XXXXXXXXXX

**Compte-rendu de la séance de Conseil Communautaire
du Jeudi 18 Février 2021 à 20h30**



L'an 2021, le 18 février à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 12 février 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 12 février 2021.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	x				
Mme Nathalie BOUILLARD			X : Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Catherine CAILLY			X : M. Pascal DALIGAULT		
M. Pascal DALIGAULT	x				
M. Sylvain DELANGE					x
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY	x				
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	x				
PERIGNY					
Mme Jean-Christophe MEUNIER	x				
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE	x				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	x				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	x				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	x				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	x				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<u>NOUES-DE-SIENNE</u>					
Mme Coraline BRISON-VALOGNES	x				
M. Olivier JEANNEAU	x				
Mme Colette JOUAULT	x				
Mme Bernadette LEROY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
<u>PONT-BELLANGER</u>					
M. Christian MARIETTE	x				
<u>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</u>					
M. Maurice ANNE					x
<u>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</u>					
Mme Catherine GARNIER	x				
<u>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</u>					
Mme Annick ALLAIN	x				
M. Alain DECLOMESNIL	x				
M. Régis DELIQUAIRE	x				
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON	x				
Mme Marie-Line LEVALLOIS*	x				
M. Eric MARTIN				x	
Mme Natacha MASSIEU				x	
Mme Sandrine SAMSON	x				
Mme Cyndi THOMAS				x	
<u>VALDALLIERE</u>					
M. Jean-Paul ANGENEAU					x
Mme Isabelle BACHELOT				x	
M. Frédéric BROGNIART			X : M. Gilles FAUCON		
Mme Caroline CHANU				x	
M. Gilles FAUCON	x				
Mme Brigitte MENNIER			X : M. Gilles FAUCON		
Mme Sabrina SCOLA	x				
<u>VIRE NORMANDIE</u>					
M. Marc ANDREU SABATER	x				
Mme Marie-Noëlle BALLE					x
Mme Cindy BAUDRON	x				
M. Lucien BAZIN	x				
Mme Marie-Ange CORDIER	x				
M. Serge COUASNON*	x				
Mme Nicole DESMOTTES	x				
M. Corentin GOETHALS	x				
Mme Catherine MADELAINE	x				
M. Gilles MALOISEL	x				
M. Pascal MARTIN	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
M. Gérard MARY				x	
Mme Marie-Odile MOREL	x				
Mme Valérie OLLIVIER					x
M. Régis PICOT				x	
Mme Jane PIGAULT					x
Mme Annie ROSSI	x				
M. Guy VELANY	x				

TOTAL	44	0	4	7	6
Nombre de Membres en exercice	61				
Nombre de conseillers présents	44				
Quorum En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, le quorum est fixé à un tiers des membres en exercice présents (IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020)	21				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs*) *En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, un conseiller peut être porteur de deux pouvoirs (IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020)	48				

*Mme Marie-Line LEVALLOIS et M. Serge COUASNON sont arrivés au cours de l'examen de la délibération n°2.

La séance a été ouverte à 20h40 par M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Monsieur le Président a indiqué :

- Les membres ayant donné pouvoir,
- Les membres étant représentés par leur conseiller suppléant,
- Les membres s'étant excusés,

Le quorum était atteint à l'ouverture de séance et pour chacune des délibérations examinées.

M. Corentin GOETHALS a été désigné secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT, fonction qu'il a acceptée.

Le procès-verbal de la séance de Conseil Communautaire du 10 décembre 2020 a été adressé aux conseillers communautaires avec la convocation de cette présente séance et a été approuvé en séance par l'ensemble des conseillers communautaires présents.

M. le Président informe les conseillers communautaires des éléments suivants :

- Dans le cadre du respect du couvre-feu, le public n'a pas été autorisé à assister à la séance. Cependant afin de convenir à l'exigence de publicité des débats, la séance est retransmise en ligne et en direct.
- **Projet de mandat - Compétence « Mobilité » : Une délibération du conseil communautaire est attendue avant le 31 mars 2021 sur le transfert de compétence.** 3 ateliers et une commission générale se sont tenus sur le sujet. Le Conseil communautaire sera appelé à se prononcer lors de la séance du **25 mars 2021**.

En application des dispositions de l'article L-5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales
M. Le Président a rendu compte des décisions suivantes (*jointes en annexe de ce compte-rendu*) :

Numéro des décisions	Objet
n°DP-2020-19 du 16 décembre 2020	Parc d'Activités Economiques Les Domaines à Landelles et Coupigny – Location au bénéfice de la société Bocage Epoxy, atelier-relais
n°DP-2020-20 du 21 décembre 2020	Enlèvement et valorisation des huiles alimentaires – déchèterie de Mesnil-Clinchamps
n°DP-2020-21 du 21 décembre 2020	Collecte des huiles minérales usagées – déchèterie de Mesnil-Clinchamps
n°DP-2020-22 du 23 décembre 2020	Condé en Normandie – Avenant au bail du Dr JAZE Emilie – Changement de situation juridique
n°DP-2021-1 du 26 janvier 2021	Commune de Condé en Normandie – Parc d'Activités Economiques Charles Tellier – Location au bénéfice de la société MPLS de l'atelier-relais Gautier de Lacy

L'ordre du jour du Conseil Communautaire est ensuite abordé.

Ordre du Jour de la séance

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020

Communication des décisions prises par Monsieur le Président, conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, et en vertu de la délégation du Conseil Communautaire prise par délibération n°D2020-7-2-3 du 16 juillet 2020 :

- n°DP-2020-19 du 16 décembre 2020
- n°DP-2020-20 du 21 décembre 2020
- n°DP-2020-21 du 21 décembre 2020
- n°DP-2020-22 du 23 décembre 2020
- n°DP-2021-1 du 26 janvier 2021

Elus référents

EPCI

D-2021-2-1-1 Règlement intérieur

M. Marc ANDREU SABATER

Finances

D-2021-2-1-2 Débat d'Orientations Budgétaires 2021

Mme Annie ROSSI

D-2021-2-1-3 Ouverture des crédits d'investissement 2021

Habitat

D-2021-2-1-4 Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique (SARE) - Signature de la convention avec Biomasse

**Mme Catherine GOURNEY LECONTE/
Mme Nicole DESMOTTES**

D-2021-2-1-5 Protocole « Habiter Mieux » (pôle de proximité de Saint-Sever) – Versement de subventions

Mme Nicole DESMOTTES

D-2021-2-1-6 Prolongation de l'animation des journées « Habitat » sur le territoire du pôle de proximité de Condé

Développement Economique

D-2021-2-1-7 Territoire d'industrie – « Action 14 - création de solutions innovantes en matière de formations » : candidature de l'Intercom de la Vire au Noireau à l'appel à projets « Campus connecté »

M. Lucien BAZIN/Mme Annie ROSSI

D-2021-2-1-8 Territoire d'industrie – Action 23 – « Développer les démarches de coopération inter-entreprises visant l'optimisation des ressources » : demande de subvention

M. Lucien BAZIN

D-2021-2-1-9 MobiPro : Signature d'une convention sur l'Atelier des Mobilités pour l'utilisation de l'outil Geomob@.

M. Lucien BAZIN

D-2021-2-1-10 Dispositif Impulsion Résistance Normandie – Avenant

M. Lucien BAZIN

D-2021-2-1-11 Participation de l'Intercom de la Vire au Noireau au dispositif régional Foncière de commerce en Normandie

M. Lucien BAZIN

D-2021-2-1-12 Commune de Valdallière – PAE Les Crières - vente SCI La Marolle : signature d'un acte rectificatif

M. Frédérique BROGNIART

Déchets/Déchèteries

Convention pour la reprise des lampes usagées

M. Alain DECLOMESNIL

Transition Energétique

D-2021-2-1-14 Démarche collective pour la réalisation d'audits énergétiques de bâtiments publics

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE

D-2021-2-1-15 Avenant à la convention de mise en place d'un cadastre solaire et son accompagnement

Projet Alimentaire Territorial (PAT)

D-2021-2-1-16 Projet Alimentaire Territorial (PAT) – Labellisation

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE

Petit et Grand Cycles de l'Eau – Rivières

D-2021-2-1-17 Programme de restauration de la Vire Moyenne et des cours d'eau du bassin de la Souleuvre – Autorisation de signature du marché de travaux

Mme Valérie DESQUESNE

D-2021-2-1-18 Demande de subvention 2021 – Région Normandie – Financement des 2 postes de techniciens « Gestion des Milieux Aquatiques »

Désignation de représentants

D-2021-2-1-19 CREAN (Carrefour Rural Européen des Acteurs Normands) – Désignation d'un représentant de l'Intercom

M. Marc ANDREU SABATER

Annexe

Montant des dépenses inscrites au budget 2020 (hors chapitre 16 - Emprunts, et hors Restes à Réaliser)

BUDGET PRINCIPAL

Chapitre 20 - Immobilisations Incorporelles

COMPTES - LIBELLES		MONTANT BUDGET 2020	Reste à Réaliser	BUDGET 2020 - RAR	25 %	MONTANT A RETENIR
202	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	302 468,00 €	145 899,20 €	156 568,80 €	39 142,20 €	39 142,20 €
2031	Frais d'études	307 752,00 €	305 124,00 €	2 628,00 €	657,00 €	657,00 €
2033	Frais d'insertion	1 825,62 €	1 825,62 €	- €	- €	- €
2051	Concessions et droits similaires	17 574,80 €	3 074,80 €	14 500,00 €	3 625,00 €	3 625,00 €
TOTAL		629 620,42 €				43 424,20 €

Chapitre 204 - Subventions d'équipements versées

COMPTES - LIBELLES		MONTANT BUDGET 2020	Reste à Réaliser	BUDGET 2020 - RAR	25 %	MONTANT A RETENIR
2041581	Autres groupements - Biens mobiliers, matériel et études	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	250,00 €	250,00 €
20422	Privé - Bâtiments et installations	94 683,00 €	29 683,00 €	65 000,00 €	16 250,00 €	16 250,00 €
TOTAL		95 683,00 €				16 500,00 €

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

COMPTES - LIBELLES		MONTANT BUDGET 2020	Reste à Réaliser	BUDGET 2020 - RAR	25 %	MONTANT A RETENIR
2111	Terrains nus	33 600,00 €	- €	33 600,00 €	8 400,00 €	8 400,00 €
2132	Immeubles de rapport	28 448,16 €	7 448,16 €	21 000,00 €	5 250,00 €	5 250,00 €
2152	Installations de Voirie	730,00 €	730,00 €	- €	- €	- €
2158	Autres installations, matériels et outillages techniques	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	250,00 €	250,00 €
2182	Matériel de transport	16 699,20 €	16 699,20 €	- €	- €	- €

2183	Autres installations, matériels et outillages techniques	174,00 €	174,00 €	- €	- €	- €
2184	Mobilier	1 269,32 €	1 269,32 €	- €	- €	- €
2188	Autres immobilisations corporelles	500,00 €	- €	500,00 €	125,00 €	125,00 €
	TOTAL	82 420,68 €				14 025,00 €

Chapitre 23 - Immobilisations en cours

COMPTES - LIBELLES		MONTANT BUDGET 2020	Reste à Réaliser	BUDGET 2020 - RAR	25 %	MONTANT A RETENIR
2313	Constructions	4 923,06 €	- €	4 923,06 €	1 230,77 €	1 230,77 €
	TOTAL	4 923,06 €				1 230,77 €

Chapitre 27 – Autres immobilisations financières

COMPTES - LIBELLES		MONTANT BUDGET 2020	Reste à Réaliser	BUDGET 2020 - RAR	25 %	MONTANT A RETENIR
27638	Créances sur les autres établissements publics	4 189,74 €	- €	4 189,74 €	1 047,44 €	1 047,44 €
276341	Créances sur les communes membre du Groupement à Fiscalité Propre (GFP)	237 240,09 €	- €	237 240,09 €	59 310,02 €	59 310,02 €
27638	Créances sur le Groupement à Fiscalité Propre (GFP) de rattachement	124 584,73 €	- €	124 584,73 €	31 146,18 €	31 146,18 €
	TOTAL	366 014,56 €				91 503,64 €

ATELIERS RELAIS**Chapitre 21 - Immobilisations corporelles**

COMPTES - LIBELLES		MONTANT BUDGET 2020	Reste à Réaliser	BUDGET 2020 - RAR	25 %	MONTANT A RETENIR
2111	Terrains nus	0,15 €	- €	0,15 €	0,04 €	0,04 €
2132	Immeuble de rapport	509 062,00 €	- €	509 062,00 €	127 265,50 €	127 265,50 €
	TOTAL	509 062,15 €				127 265,54 €

PRODUCTION EAU**Chapitre 21 - Immobilisations corporelles**

COMPTES - LIBELLES		MONTANT BUDGET 2020	Reste à Réaliser	BUDGET 2020 - RAR	25 %	MONTANT A RETENIR
2188	Autres immobilisations corporelles	52 276,63 €	2 456,63 €	49 820,00 €	12 455,00 €	12 455,00 €
	TOTAL	52 276,63 €				12 455,00 €

ORDURES MENAGERES - TEOM**Chapitre 20 - Immobilisations Incorporelles**

COMPTES - LIBELLES		MONTANT BUDGET 2020	Reste à Réaliser	BUDGET 2020 - RAR	25 %	MONTANT A RETENIR
2031	Frais d'études	20 000,00 €		20 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
	TOTAL	20 000,00 €				5 000,00 €

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

COMPTES - LIBELLES		MONTANT BUDGET 2020	Reste à Réaliser	BUDGET 2020 - RAR	25 %	MONTANT A RETENIR
2182	Matériel de transport	500 824,40 €	500 824,40 €	- €	- €	- €
2184	Mobilier	1 381,30 €	381,30 €	1 000,00 €	250,00 €	250,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	16 118,00 €	14 118,00 €	2 000,00 €	500,00 €	500,00 €
TOTAL		518 323,70 €				750,00 €

ORDURES MENAGERES - REOM**Chapitre 21 - Immobilisations corporelles**

COMPTES - LIBELLES		MONTANT BUDGET 2020	Reste à réaliser	BUDGET 2020 - RAR	25 %	MONTANT A RETENIR
2135	Installations générales, agencements, aménagement des constructions	27 966,63 €	10 266,00 €	17 700,63 €	4 425,16 €	4 425,16 €
2182	Matériel de transport	250 412,20 €	250 412,20 €	- €	- €	- €
2188	Matériel de transport	500,00 €		500,00 €	125,00 €	125,00 €
TOTAL		278 878,83 €				4 550,16 €

D2021-2-1-4 : Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique (SARE) - Signature de la convention avec Biomasse

Suite au désengagement de l'ADEME, dans le financement des espaces Info-Energie, mis en place sur notre territoire, un nouveau dispositif est proposé par la Région Normandie : Le SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique). C'est un dispositif de financement des espaces conseil « FAIRE » pour généraliser la rénovation énergétique.

Le SARE, créé par l'arrêté du ministre de la transition écologique et solidaire du 5 septembre 2019, a pour objectif d'impulser une nouvelle dynamique territoriale de la rénovation énergétique mobilisant l'ensemble des échelons de collectivités territoriales et les réseaux professionnels, en s'appuyant sur le réseau « FAIRE » existant et déployé avec le soutien de l'ADEME depuis 2001.

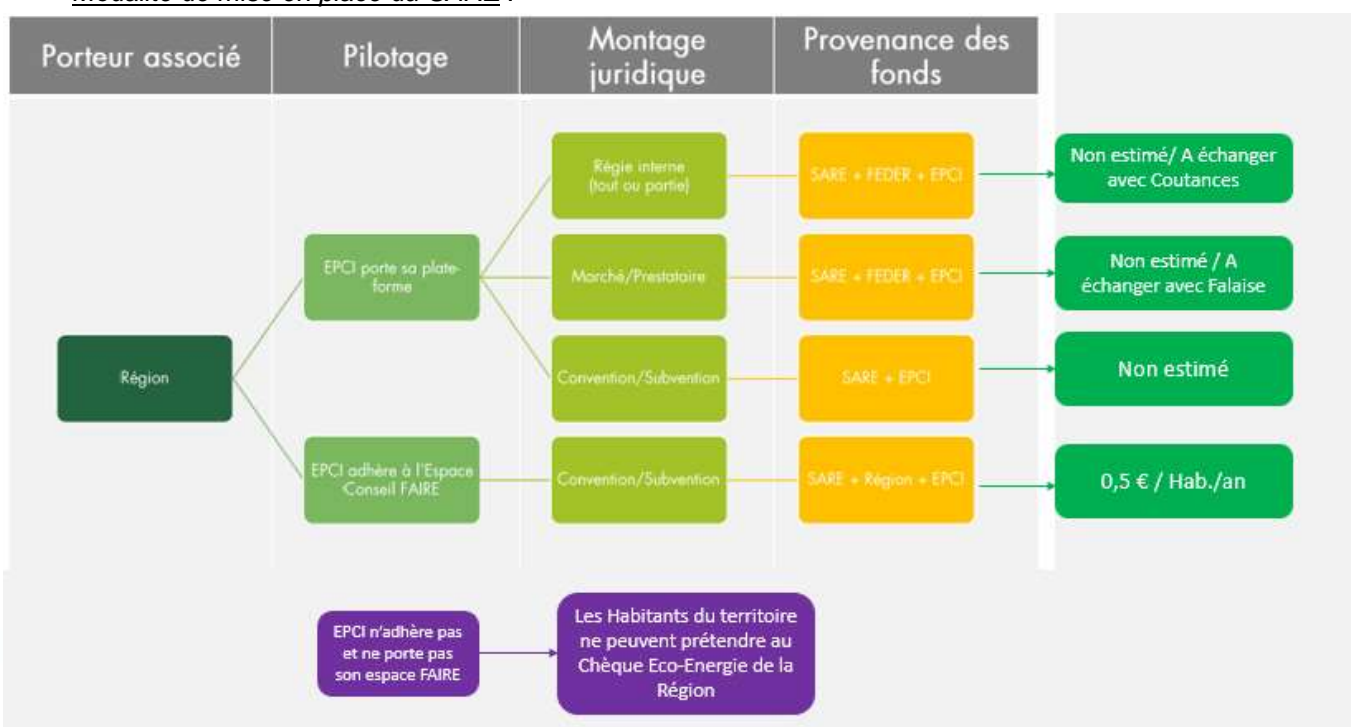
Cette dynamique territoriale a vocation à renforcer l'information des citoyens et l'accompagnement dans leur parcours de rénovation, en lien étroit avec les collectivités locales. Le programme SARE permet d'accompagner plus efficacement les ménages et les acteurs du petit tertiaire privé, vers la rénovation énergétique. Il vient ainsi proposer un parcours d'information et d'accompagnement pour la rénovation énergétique. Le programme vise à assurer la bonne articulation avec les interlocuteurs du quotidien (Communes, Maisons France services, etc.). Il vise également et en priorité à consolider et renouveler le réseau des espaces conseil « FAIRE » initialement mis en place par l'Etat, l'ADEME, l'ANAH et l'ANIL en lien avec les collectivités territoriales.

Le SARE permet ainsi d'accéder au chèque éco-énergie ainsi qu'aux autres aides régionales ou nationales à la rénovation énergétique (IDEE rénovation des copropriétés, Ma PrimeRénov, CEE (Certificats d'Economie d'Energie)...). La Région, porteur associé du programme SARE, organise le déploiement de ce programme doté de 11,8 M€ de CEE et d'un montant équivalent de fonds publics pour 3 ans. A cette fin, des Espaces Conseil « FAIRE » seront mis en place au 1er janvier 2021 pour couvrir le territoire régional avec un cofinancement des CEE par la Région et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). **Les EPCI sont invités soit à porter eux-mêmes un espace Conseil « FAIRE », soit à soutenir le financement de l'espace conseil « FAIRE » régional de leur département pour bénéficier du service.** L'objectif de la Région est bien, **qu'avec l'engagement des EPCI, le service de conseil et les chèques soient accessibles à tous les particuliers normands.**

Dans le Calvados, un groupement a été retenu pour porter ce service, Biomasse Normandie étant le mandataire du groupement. En revanche, si l'EPCI ne participe pas au financement du service via une convention avec subvention de fonctionnement, il ne bénéficiera pas du conseil personnalisé et de l'accompagnement de tous les ménages vers les aides régionales et nationales. Dans ce cas, seuls les ménages très modestes et modestes auront accès au chèque éco-énergie, grâce aux opérateurs ANAH présents sur le territoire. Le service d'accompagnement des ménages, notamment ceux aux revenus intermédiaires et aisés, ne peut être mis en place sans le cofinancement des EPCI.

Ainsi, la collectivité territoriale a plusieurs possibilités pour répondre à ce besoin :

Modalité de mise en place du SARE :



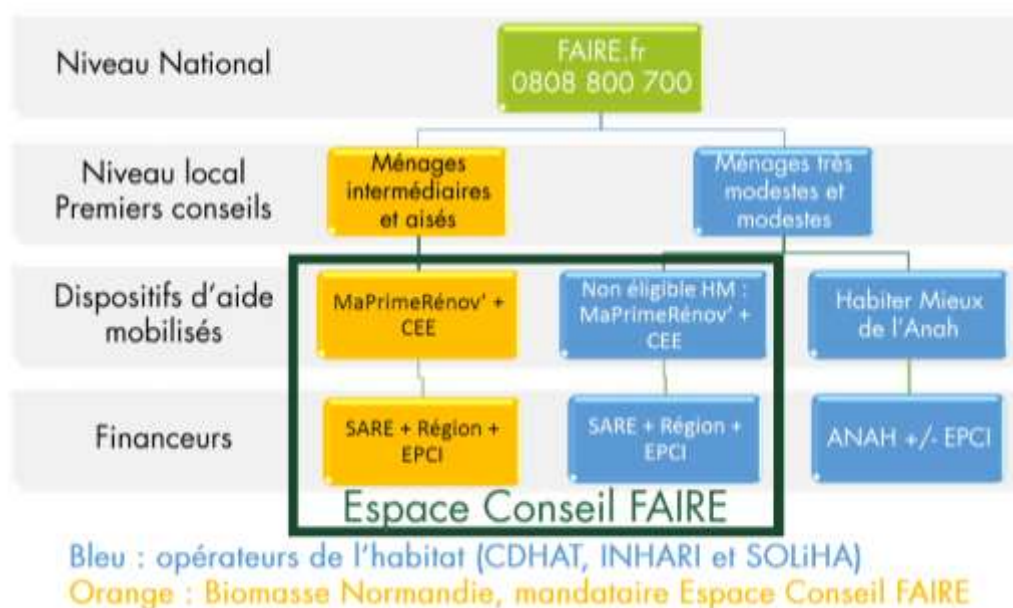
Dans le cas de l'Intercom de la Vire au Noireau, l'EPCI choisit d'adhérer à l'espace Conseil « Faire » de la région pour 6 mois, reconductible 1 fois.

Les modalités seront les suivantes :

- Signature de la convention entre la Région Normandie et l'Intercom de la Vire au Noireau
- Mise en place de la base de la convention :
 - o Prise en charge de l'accueil téléphonique et orientation des ménages
 - o 1 journée de permanence par mois sur le territoire (ou deux demi-journées)
 - o Prise en charge de l'ensemble du traitement des dossiers « Ma Prim'Rénov' »
 - o Pour un montant de $(47\,786 \times 0,5) = 23\,893$ € estimé (BASE)
- Soit pour un coût du service équivalent / service EIE (Espace Info Energie) = BASE + 2 permanences mensuelles = $23\,839$ € + $(300 \times 12) =$ **27 493 €**

Puis le service sera à mettre en place en interne, au sein des services de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Quelle organisation pour demain ?



Selon l'exposé de ces motifs, et suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 18 janvier 2021, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer la convention avec Biomasse, dont le projet est joint en annexe, et toutes pièces contractuelles s'y rapportant,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget 2021.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour : **48** Contre : **0** Abstentions : **0**

Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

D2021-2-1-5 : Protocole « Habiter Mieux » (pôle de proximité de Saint-Sever) – Versement de subventions

Par délibération du Conseil communautaire du 10 décembre 2020, l'Intercom de la Vire au Noireau s'est engagée avec l'État et l'ANAH dans la poursuite de l'animation du protocole territorial d'aide à la rénovation thermique des logements privés sur le pôle de proximité de Saint-Sever dit « Habiter Mieux ». La convention annuelle a donc été prolongée pour 1 an.

Dans le cadre de ce protocole, deux demandes de paiement ont été adressées à l'Intercom de la Vire au Noireau, suite à la réalisation des travaux, par l'animateur du protocole : le CDHAT.

D2021-2-1-7 : Territoire d'industrie – « Action 14 - création de solutions innovantes en matière de formations » : candidature de l'Intercom de la Vire au Noireau à l'appel à projets « Campus connecté »

De tout temps, les collectivités composant notre intercommunalité ont œuvré pour favoriser son essor économique et offrir à ses habitants le choix de demeurer sur le territoire qu'ils affectionnent et d'y travailler.

L'importance actuelle de notre tissu industriel reconnu nationalement au travers de sa labellisation Territoire d'industrie, est une traduction de cet engagement constant des élus en faveur de l'économie.

Face au besoin croissant de notre tissu économique en personnel qualifié, notre territoire doit désormais envisager le développement de son offre de formations comme un moyen de réduire sa dépendance vis-à-vis d'une main d'œuvre exogène délicate à capter et un des leviers majeurs de son attractivité future à même de retenir et attirer des jeunes et d'assurer des perspectives à notre population et à nos entreprises, en particulier industrielles.

Dans ce contexte, et alors que notre territoire pâtit d'une présence faible en établissements d'enseignement supérieur, l'appel à projets « Campus connecté, tiers lieux de proximité et poursuite d'études » lancé par la Caisse des Dépôts et Consignation dans le cadre du troisième programme d'investissements d'avenir apparaît comme une opportunité certaine de renforcer l'offre de formations sur notre intercommunalité

Le Campus connecté est un lieu d'études qui met à disposition des apprenants des salles de cours connectées et équipées, où les étudiants peuvent, à partir de leur ordinateur personnel ou d'ordinateurs mis à leur disposition sur place, suivre la formation à distance à laquelle ils se sont inscrits auprès d'une université ou d'une école. Les apprenants sont encadrés et accompagnés par un tuteur.

L'implantation d'un campus connecté permettrait d'offrir aux jeunes néo-bacheliers, aux salariés à la recherche de plus de qualification ou de validation des acquis professionnels, aux personnes en reconversion professionnelle, aux demandeurs d'emploi... la possibilité de trouver en proximité de nouvelles perspectives de formations. Elle contribuerait au développement de cursus de formations choisies, guidé par une véritable envie d'orientation tenant compte plus des capacités de chacun que de la simple proximité géographique de l'offre. Enfin, elle participerait à s'affranchir des freins sociaux, financiers et pédagogiques qui sont aujourd'hui autant d'obstacles à la poursuite, par nos jeunes, d'études supérieures.

En vue de conforter, l'offre de formation supérieure sur un même pôle, le Campus connecté projeté **VN2C (Vire au Noireau Campus Connecté)** serait implanté à Vire Normandie, sur le site accueillant déjà l'antenne IUT de Caen (DUT HSE et Licence pro en alternance Gestion des Risques en entreprises-Sécurité-Environnement) et le BTS Maintenance des systèmes de production communicants du Pôle Formation de l'UIMM.

Les locaux du VN2C se déploieraient au sein même de l'antenne de l'IUT dans des salles mises à disposition par celui-ci, dans le cadre d'un partenariat avec l'Université de Caen Normandie qui accompagne ce projet et avec le soutien du Rectorat de l'Académie de Normandie.

Outre la rationalisation de l'investissement public, cette implantation faciliterait les échanges entre étudiants de l'IUT et du campus connecté, participerait chez ces derniers à une meilleure appropriation du statut d'étudiant à part entière et contribuerait à éviter l'isolement et à briser le plafond de verre susceptible de freiner leur parcours de formation.

Le programme VN2C est évalué sur 5 ans à 600 000 HT.

La labellisation du projet de Campus connecté intercommunal permettrait de bénéficier d'un financement de 50 000 €/an pendant 5 ans par la Caisse des Dépôts et Consignations et d'un accompagnement similaire de la Région Normandie.

Au-delà, cette candidature de l'Intercom de la Vire au Noireau s'inscrit dans une réflexion plus large de construction d'une véritable stratégie de soutien et de développement de l'offre de formations, notamment dans l'enseignement supérieur, corrélée aux besoins actuels et futurs de notre tissu économique.

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du territoire » réunie le 13 janvier 2021 et du Bureau communautaire réuni le 18 janvier 2021, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- Décider de candidater à l'appel à projets « Campus connecté »,
- Habilitier Monsieur le Président, ou son représentant, à faire toutes les diligences pour solliciter l'obtention de toutes subventions, notamment auprès de la Caisse des Dépôts et

Consignations, de la Région Normandie et d'autres partenaires à identifier, permettant de réduire la charge financière du portage de la candidature ci-avant détaillée et, le cas échéant, à signer les conventions ou tout document s'y rapportant.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour : **48** Contre : **0** Abstentions : **0**
 Adopté à la majorité **Adopté à l'unanimité** **Non adopté**

D2021-2-1-8 : Territoire d'industrie – Action 23 – « Développer les démarches de coopération inter-entreprises visant l'optimisation des ressources » : demande de subvention

Depuis plusieurs années, le soutien de l'Etat aux programmes d'investissements intercommunaux s'est renforcé au travers de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

A ce titre, les projets de développement économique et de transition écologique sont éligibles aux dispositifs de soutien de l'Etat référencés ci-avant et peuvent bénéficier de subventions.

En vue d'optimiser les ressources, il est projeté de proposer à un groupe 15 entreprises volontaires un accompagnement, par un bureau d'études (BET) spécialisé, pour détecter toutes les actions potentielles permettant d'agir sur leurs déchets (quantités de déchets produits, recyclés, coûts et filières de retraitement...)

Outre l'élaboration d'un diagnostic et d'un plan d'actions individualisés auprès de chaque entreprise volontaire, un travail de recherche en commun de solutions de gestion des déchets serait réalisé dans le cadre de la démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT).

La coopération inter-entreprises sur cette thématique pourrait déboucher sur la consolidation, voire la création, de solutions locales de valorisation des déchets d'entreprises portées, notamment, par des acteurs locaux de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), elles-mêmes génératrices d'emplois et de développement nouveaux pour le territoire intercommunal.

Le coût de cette opération, estimé à 25 000 € HT, est susceptible de bénéficier d'une subvention d'un montant de **18 400 €** au titre de la DSIL exceptionnelle – Plan de relance de l'économie.

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du territoire » réunie les 2 décembre 2020 et 13 janvier 2021 et du Bureau communautaire réuni le 18 janvier 2021, il est donc proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- Habilitier Monsieur le Président, ou son représentant, à faire toutes les diligences pour solliciter l'obtention de toutes subventions, notamment auprès de l'Etat, dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local exercice 2021, et d'autres partenaires à identifier, en particulier le SEROC, dans le cadre d'un contrat d'objectifs déchets économie circulaire avec l'ADEME, permettant de réduire la charge financière du portage de ce projet et, le cas échéant, à signer les conventions ou tout document s'y rapportant.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour : **48** Contre : **0** Abstentions : **0**
 Adopté à la majorité **Adopté à l'unanimité** **Non adopté**

D2021-2-1-9 : MobiPro : Signature d'une convention sur l'Atelier des Mobilités pour l'utilisation de l'outil Geomob©

En vue de réduire l'impact tant financier qu'environnemental des déplacements domicile-travail de leurs collaborateurs, les industriels de l'Intercom de la Vire au Noireau, partie prenante à la démarche Territoire d'industrie, ont souhaité que le plan d'actions intègre cette problématique.

Face aux enjeux multiples de la gestion des déplacements domicile-travail (amélioration de l'accès, l'emploi, réduction de la part transport dans le budget des ménages, amélioration de la qualité de vie, renforcement de l'attractivité, réduction des gaz à effet de serre), l'Intercom de la Vire au Noireau a imaginé le dispositif Mobi Pro.

Mobi Pro est une plate-forme locale expérimentale de conseils et d'animations en matière de mobilité, animée par Mobylys, acteur local de la mobilité inclusive, destinée à identifier auprès d'un groupe de 15 entreprises pilote de l'intercommunalité, puis mettre en œuvre, à l'échelle individuelle et collective, des alternatives à l'auto-solisme.

Le caractère innovant de cette démarche a valu à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) d'être lauréat, en 2020, de l'appel à projets « TEN MOD » (Territoires des Nouvelles MObilités Durables) organisé par l'ADEME.

Dans le cadre de Mobi Pro, une première étape de la démarche va consister à analyser, au sein de chaque entreprise volontaire, l'état actuel des déplacements domicile-travail (horaires, itinéraires, mode de déplacement...). Pour faciliter la compilation de ces informations et effectuer des comparaisons de temps de transport (automobile, vélo, vélo à assistance électrique (VAE), trajet pédestre) ou d'itinéraires empruntés, le cabinet L'Atelier des Mobilités a développé l'application Géomob©. Cet outil a également été labellisé, dans le cadre de l'appel à projets TEN MOD.

En vue de tester Géomob© à l'échelle d'une intercommunalité, L'Atelier des Mobilités se propose de mettre à disposition de l'Intercom de la Vire au Noireau, cet outil, gracieusement, durant l'année 2021, sous réserve que la communauté de communes valorise ce partenariat dans le cadre de sa propre expérimentation Mobi Pro. Ces engagements réciproques seraient rappelés dans une convention.

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du territoire » réunie le 2 décembre 2020 et du Bureau communautaire réuni le 18 janvier 2021, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré, habiliter Monsieur le Président, ou son représentant, à signer, avec L'Atelier des Mobilités, la convention de partenariat annexée à la présente, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre, destinée à permettre à l'Intercom de la Vire au Noireau l'utilisation, à titre gratuit, de la solution Géomob© dans le cadre de sa démarche Mobi Pro.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour : **48** Contre : **0** Abstentions : **0**

Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

D2021-2-1-10 : Dispositif « Impulsion Résistance Normandie » – Avenant

Considérant

- les mesures exceptionnelles prises par le gouvernement pour lutter contre la propagation du Coronavirus COVID-19 et la situation sociale et économique dans laquelle se trouve et va se trouver la France pour traverser la phase aigüe de la pandémie, la Région Normandie a décidé de déployer des actions et dispositifs spécifiques permettant, en complément de ceux annoncés par l'Etat, d'amortir les effets sur l'économie normande de cette grave crise sanitaire,
- la délibération CP D 20-04-2 de la commission permanente régionale du 27 avril 2020 portant création d'un fonds de solidarité régional « Impulsion Relance Normandie » élaboré en concertation avec les présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunal (EPCI) ainsi que les responsables des organisations consulaires et professionnelles, destiné à soutenir l'investissement des petites structures qui constituent la colonne vertébrale de l'économie régionale.
- la délibération CP D 20-11-26 de la commission permanente régionale du 16 novembre 2020 portant modification du fonds de solidarité régional « Impulsion Relance Normandie », rebaptisé « Impulsion Résistance Normandie »
- les délibérations n°2020-7-2-1 du 16 juillet 2020 et n°2020-12-6-17 du 10 décembre 2020 entérinant la décision de la collectivité d'adhérer au dispositif « Impulsion Relance Normandie », décliné en dispositif « Impulsion Résistance Normandie » et autorisant les crédits budgétaires correspondants.
- la nécessité de poursuivre l'intervention et de cibler prioritairement les entreprises des secteurs du tourisme, de la culture, du sport et de l'évènementiel

- les secteurs d'activité qui montrent une activité en forte baisse depuis plus de 6 mois même s'ils font l'objet d'un soutien mensuel jusqu'à 10k€ si le CA a chuté jusqu'à 50%
- les autres secteurs commerciaux ayant subi une fermeture administrative qui font l'objet d'un soutien conséquent du Fonds de Solidarité (10k€),
- la nécessité de pouvoir adapter les critères sur les cibles, secteurs prioritaires en fonction des évolutions du contexte et du cadre national,

Suivant :

- les avis favorables de la commission « Attractivité du Territoire » et du Bureau communautaire réunis les 13 et 18 janvier 2021,
- la nécessité de poursuivre une action rapide en 2021 de l'Intercom de la Vire au Noireau dans le cadre du dispositif « Impulsion Résistance Normandie »

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la participation au dispositif « Impulsion Résistance Normandie » reconduit en 2021, l'objectif étant d'apporter une aide directe aux entreprises subissant brutalement cette crise sanitaire prolongée, ciblant prioritairement les secteurs d'activité du tourisme, de la culture, du sport et de l'évènementiel :

Ces aides apportées sous forme de subventions forfaitaires sont portées à :

- 1 000 € pour les entreprises n'ayant pas de salarié,
 - 2 000 € pour les entreprises ayant 1 salarié,
 - 3 000 € pour les entreprises ayant 2 salariés,
 - 4 000 € pour les entreprises ayant 3 salariés,
 - et 5 000 € pour les entreprises ayant 4 salariés et plus.
- d'approuver la signature de l'avenant n°3 à la convention d'application du fonds de solidarité Région-EPCI-ADN « Impulsion Relance Résistance Normandie », **dont le projet est joint en annexe.**
 - d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

D2021-2-1-11 : Participation de l'Intercom de la Vire au Noireau au dispositif régional Foncière de commerce en Normandie

Considérant

- les mesures exceptionnelles prises par le gouvernement pour lutter contre la propagation du Coronavirus COVID-19 et la situation sociale et économique dans laquelle se trouve la France pour traverser la phase aigüe de la pandémie, la Région Normandie a décidé de déployer des actions et dispositifs spécifiques permettant, en complément de ceux annoncés par l'Etat, d'amortir les effets sur l'économie normande de cette grave crise sanitaire,
- la délibération de la commission permanente régionale du 14 décembre 2020 portant approbation de la création d'une foncière de commerce en Normandie en 2021 sous forme de Société d'Economie Mixte (SEM).
- la baisse d'activité de secteurs d'activité commerciale de proximité aggravée depuis plus de 6 mois en raison de la crise sanitaire, mettant en péril leur pérennité
- la nécessité de préserver et de revitaliser les centres-villes ou centres-bourgs de Normandie en soutenant les commerces de proximité et services à la personne, essentiels au dynamisme local
- la nécessité de mettre en œuvre une stratégie globale et de développer des outils capables de répondre à la question immobilière de l'offre de commerces et de services avec les collectivités

Suivant :

- les avis favorables de la commission « Attractivité du Territoire » et du Bureau communautaire respectivement réunis les 3 février et 18 janvier 2021,
- la nécessité de poursuivre une action rapide en 2021 de l'Intercom de la Vire au Noireau complémentaire au plan de relance

Il est proposé au Conseil communautaire

- d'approuver la participation au dispositif « foncière de commerce en Normandie » dès sa création prévue en 2021 par la Région Normandie, visant à acquérir et porter l'immobilier commercial de centre-ville, pour les cases destinées à rester en secteur marchand. Dotée de fonds propres suffisants pour pouvoir supporter des vacances locatives prolongées, cette structure est prévue pour être en capacité d'acheter et de gérer les locaux commerciaux ou de services à la personne dans les centres-villes normands en lien avec les EPCI ou les communes ou les collectivités par le biais de SCI locales.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

VOTE**Vote ordinaire à main levée :**

Pour : **48** Contre : **0** Abstentions : **0**
 Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

D2021-2-1-12 : Commune de Valdallière – PAE Les Crières - vente SCI La Marolle : signature d'un acte rectificatif

Par acte du 26 mai 2017, la SCI La Marolle a acquis, sur le Parc d'Activités Les Crières – commune de Valdallière – commune déléguée de Vassy, la parcelle cadastrée section BH n° 221 en vue de l'implantation d'un atelier de maintenance des robots de traite sous marque Lely.

Afin de consolider l'acte de vente, il y a lieu de réitérer l'accord de l'Intercom de la Vire au Noireau à cette mutation, au prix de 6,50 € HT/m², au travers d'un acte rectificatif.

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du territoire » réunie le 3 février 2021 et du Bureau communautaire réuni le 4 février 2021, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- Autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte rectificatif relatif à la vente, par l'Intercom de la Vire au Noireau de la parcelle cadastrée section BH n° 221, à la SCI La Marolle auprès de l'étude de Maîtres DUGUEY-FIEVET-MARIE, notaires à Condé en Normandie, ainsi que tout document relatif à ce dossier.
- Préciser que le transfert de propriété préalable de la parcelle cadastrée BH n° 221, entre la commune de Valdallière et l'Intercom de la Vire au Noireau, doit s'opérer conformément à la délibération du 19 décembre 2017 moyennant un prix de cession de 6,50 € HT/m², soit 10 062 € HT, auquel il convient d'ajouter le transfert de l'emprunt (capital restant dû au 01.01.2017 de 183 911,85 € - taux d'intérêt fixe de 3,29 % - durée restant de 6 ans).

VOTE**Vote ordinaire à main levée :**

Pour : **48** Contre : **0** Abstentions : **0**
 Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

D2021-2-1-13 : Convention pour la reprise des lampes usagées

En 2015, la Communauté de Communes de Vire avait conventionné avec OCAD3E et Ecosystème pour la reprise des lampes usagées, pour une durée de 5 ans.

En 2017, un avenant à cette convention avait été signé pour ajouter la déchèterie du Tourneur et modifier un des cocontractants, l'Intercom de la Vire au Noireau.

Cette convention décrivait les modalités de prise en charge des lampes usagées et les financements accordés à l'Intercom de la Vire au Noireau.

OCAD3E et Ecosystème ayant obtenu le renouvellement de son agrément en qualité d'éco-organisme coordonnateur pour les lampes usagées, pour la période 2021-2026.

Cette nouvelle convention a pour objet de régir les relations juridiques, techniques et financières entre OCAD3E, Ecosystème et l'Intercom de la Vire au Noireau. Ainsi, OCAD3E et Ecosystème assurent :

- La fourniture de contenants
- L'enlèvement
- Le traitement

Ces prestations sont assurées à un coût nul pour la collectivité.

La collectivité peut bénéficier d'un soutien de 750 € pour l'achat d'une « armoire » DDS (Déchets Diffus Spécifiques) ou construction d'un local permettant le stockage des conteneurs de lampes usagées à l'abri des intempéries.

Pour information, les déchèteries sont déjà équipées, l'Intercom de la Vire au Noireau ne pourra pas bénéficier de ce soutien financier.

Suivant l'avis favorable de la commission « Déchets/Déchèteries » réunie le 02 février dernier, il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de reprise des lampes usagées.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour : **48** Contre : **0** Abstentions : **0**

Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

D2021-2-1-14 : Démarche collective pour la réalisation d'audits énergétiques de bâtiments publics

Vu la délibération favorable de l'Intercom de la Vire au Noireau, en date du 27 juin 2017 qui sollicite le SDEC Energie pour réaliser un diagnostic énergie intercommunal sur son territoire,

Vu la décision favorable du SDEC Energie en date du 15 septembre 2017 de réaliser le diagnostic énergie intercommunal du territoire de la communauté de communes,

Vu le dispositif d'aide régional « IDEE CONSEIL "audits énergétiques groupés de bâtiments publics" » qui a pour but d'aider à la réalisation d'audits groupés faisant suite à un travail de gestion et d'analyse du patrimoine bâti de la collectivité comme outil d'aide à la décision pour des travaux visant la réduction des consommations d'énergie,

Considérant que seuls les communautés de communes et les syndicats d'énergies départementaux, dans le cadre d'un marché d'audits groupés passé pour le compte d'une communauté de communes sont éligibles au dispositif d'aide régionale.

Considérant que la convention de partenariat entre la communauté de communes et le SDEC Energie pour la réalisation du diagnostic a permis d'impulser une démarche collective d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics les plus énergivores sur le territoire. 5 communes et l'Intercom sont aujourd'hui accompagnées dans ce cadre.

Considérant qu'à la suite du diagnostic énergie intercommunal, plusieurs collectivités ont souhaité réaliser des audits énergétiques de leurs bâtiments en vue d'établir des scénarios de travaux de rénovation énergétique et d'en évaluer les coûts prévisionnels.

Les audits suivants ont été demandés par les collectivités volontaires :

Bâtiment	Localisation	Collectivité compétente
1. Ecole Marcel Pagnol de St-Jean le Blanc	TERRES-DE-DRUANCE	Commune
2. Salle des fêtes de St-Jean le Blanc	TERRES-DE-DRUANCE	Commune
3. Ecole primaire de Saint-Martin-des-Besaces	SOULEUVRE-EN-BOCAGE	Commune
4. Salle des fêtes de Le Bény-Bocage	SOULEUVRE-EN-BOCAGE	Commune

5. Ecole maternelle de Saint-Martin-des-Besaces	SOULEUVRE-EN-BOCAGE	Commune
6. Mairie de Saint-Sever Calvados	NOUES-DE-SIENNE	Commune
7. Ecole maternelle de Saint-Sever Calvados	NOUES-DE-SIENNE	Commune
8. Salle des fêtes de Champ du Boul	NOUES-DE-SIENNE	Commune
9. Ancienne salle des fêtes de Saint-Sever Calvados	NOUES-DE-SIENNE	Commune
10. Gendarmerie de Vassy	VALDALLIERE	Commune

Ces audits énergétiques de bâtiments répondront au cahier des charges de l'ADEME et seront réalisés par le biais d'un marché porté par le SDEC Energie, dans le cadre d'une convention qui sera établie entre le syndicat et chaque collectivité bénéficiaire.

Ils feront l'objet d'une demande d'aide auprès de la Région Normandie, au titre du dispositif « IDEE CONSEIL : audits énergétiques groupés de bâtiments publics » pouvant couvrir jusqu'à 60% de leur coût.

La réalisation de ces audits n'implique pas de contribution financière de la part de la communauté de communes.

La Région Normandie demande à ce que la communauté de communes donne son accord pour la réalisation desdits audits.

Selon l'exposé de ces motifs, et suivant les avis favorables de la commission « Transition Energétique » réunie le 8 janvier 2021 et du Bureau communautaire réuni le 18 janvier 2021, il est proposé au conseil communautaire, après en avoir délibéré, de :

- donner son accord pour la réalisation des audits sur les bâtiments listés ci-dessus dans le cadre du marché porté par le SDEC Energie
- donner son accord pour que le SDEC Energie réalise une demande d'aide financière auprès de la Région Normandie pour ces audits.

***NB:** Dans le cadre de la notion de « conflit d'intérêts », Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente du SDEC Energie, indique ne pas prendre part au vote de cette délibération.*

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour : **47** Contre : **0** Abstentions : **0**
 Adopté à la majorité **Adopté à l'unanimité** **Non adopté**

D2021-2-1-15 : Avenant à la convention de mise en place d'un cadastre solaire et son accompagnement

Dans le cadre de la commission consultative pour la transition énergétique, le SDEC Energie et les 16 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre du Calvados ont mis en place en 2019 le dispositif « Soleil 14 » pour favoriser le développement de l'énergie solaire sur le territoire. Il comprend une plateforme en ligne de simulation des projets solaires, un accompagnement personnalisé des porteurs de projets et un référencement des installateurs solaires locaux.

Mesure phare du Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET) de l'Intercom, le cadastre solaire permet d'accompagner et de sensibiliser les porteurs de projet solaire.

Le SDEC Energie a conclu un marché avec la société In Sun We Trust pour réaliser ces prestations pour une durée de 3 ans, renouvelable 1 fois 2 ans.

Le coût du dispositif s'élève à 41 600 € pour 3 ans et il est financé à parité par le SDEC Energie et les EPCI, soit un coût total par EPCI de 1 300 €.

Les engagements du SDEC Energie et de la communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau concernant ce dispositif ont été définis par la convention en date du 16 juillet 2019.

Par le courrier en date du 8 juillet 2020, la société In Sun We Trust a informé le SDEC Energie de son intention de modifier ses prestations à compter du 1er mars 2021, en raison de difficultés économiques consécutives à la crise sanitaire.

Face à ces évolutions, In Sun We Trust a proposé différentes solutions, c'est-à-dire :

- 1) la poursuite du marché avec les nouvelles conditions,
- 2) la résiliation du marché
- 3) le maintien uniquement de la plateforme de simulation en ligne.

Ces solutions ont été discutées le 1^{er} décembre 2020 au sein du comité de pilotage « Soleil 14 » qui réunit le SDEC Energie et les 16 EPCI. Les membres présents se sont positionnés en faveur de la 3^e option, qui est la seule qui permet de maintenir la dynamique engagée et de rentabiliser les moyens investis, tout en offrant l'opportunité de renforcer la mobilisation locale en faveur de l'énergie solaire.

Celle-ci consiste à basculer vers un cadastre solaire classique : la plateforme de simulation en ligne sera maintenue, mais l'accompagnement par In Sun We Trust s'arrêtera, de même que le référencement des installateurs locaux,

La commission « Transition Energétique » réunie le 8 janvier 2021 partage le même avis.

Pour pallier l'arrêt de l'accompagnement du prestataire, il est proposé d'expérimenter la mise en place d'un conseil local pendant 1 an en orientant les porteurs de projet depuis la plateforme du cadastre solaire vers les acteurs suivants :

- Association Biomasse Normandie pour les particuliers et les Très Petites Entreprises (TPE)
- Association Normandie Energie pour les industries et grands tertiaires
- Chambre d'agriculture de Normandie pour les agriculteurs
- SDEC Energie pour les collectivités

Le coût de cette solution s'élève à 16 000 € pour une année correspondant au financement du conseil local aux particuliers et à la mise à jour des supports de communication. Dans la continuité du principe retenu par la commission consultative de financement du dispositif « Soleil 14 » à parité entre le SDEC Energie et les EPCI, le SDEC Energie prendra en charge 50% de ce coût. L'autre moitié est à financer à parité par les 16 EPCI du Calvados, ce qui représente une contribution financière pour la communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau de 500 € pour 1 an.

A l'issue de cette expérimentation et sur la base d'un bilan du dispositif, le SDEC Energie et les EPCI partenaires détermineront l'opportunité de le prolonger ainsi que les modalités de financement de cette prolongation.

Selon l'exposé de ces motifs, et suivant les avis favorables de la commission « Transition Energétique » réunie le 8 janvier 2021 et du Bureau communautaire réuni le 18 janvier 2021, il est proposé au Conseil communautaire, après en avoir délibéré de :

- Donner son accord pour retenir la 3^e option décrite ci-dessus
- Inscrire au budget la dépense de 500 €, contribution pour l'expérimentation du dispositif
- Autoriser le Président à signer l'avenant à la convention avec le SDEC Energie **joint en annexe**.

NB: Dans le cadre de la notion de « conflit d'intérêts », Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente du SDEC Energie, indique ne pas prendre part au vote de cette délibération.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour : **47** Contre : **0** Abstentions : **0**

Adopté à la majorité **Adopté à l'unanimité** **Non adopté**

D2021-2-1-16 : Projet Alimentaire Territorial (PAT) – Labellisation

Par délibération du 30 janvier 2020, le Conseil communautaire a validé le lancement du Projet Alimentaire Territorial (PAT) et le dépôt du dossier de demande de subvention auprès de la Région. La candidature de l'Intercom a été retenue et elle bénéficie d'une subvention de 19 951 € de FEADER et 4 987 € de la Région. Pour mémoire, ce projet est réalisé en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Normandie et l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable (ANBDD). Le comité de pilotage a été installé le 13 novembre 2020.

Dans le cadre du volet agriculture, alimentation et forêt, du plan de relance gouvernemental, la mesure 13 concerne le Partenariat Etat/collectivités au service des Projets Alimentaires Territoriaux. Cette mesure s'articule autour de 2 volets :

- Volet A : soutien à la création de nouveaux PAT émergents, via l'appel à projet du Programme National pour l'Alimentation : 3 millions €
- Volet B : investissement dans des PAT déjà engagés, appel à candidatures régional : 77 millions €

Afin de pouvoir bénéficier des aides du plan de relance, le PAT de l'Intercom de la Vire au Noireau doit être labellisé. En effet, toute aide du plan de relance (pour l'Intercom, mais aussi pour les autres acteurs du territoire) est conditionnée à l'obtention de la labellisation. Compte tenu de l'avancement du projet, l'Intercom peut demander une labellisation de niveau 1, qui dure 3 ans.

La commission « Transition Energétique », réunie le 8 janvier 2021, et le Bureau communautaire, réuni le 18 janvier 2021, ont émis un avis favorable pour demander la labellisation de niveau 1 du PAT, auprès de la Direction Régionale de l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (DRAAF) de Normandie. Il est ainsi proposé au Conseil communautaire de :

- **Valider** la candidature de l'Intercom de la Vire au Noireau pour la labellisation de niveau 1 du PAT,
- **Autoriser** le Président à signer le dossier de candidature et tout document y afférent,
- **Habiliter** le Président à faire toutes les diligences pour solliciter l'obtention de toutes les subventions auprès des partenaires à identifier, visant à faciliter la mise en œuvre de cette démarche, et le cas échéant, à signer toutes les conventions et documents s'y rapportant.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour : **48** Contre : **0** Abstentions : **0**

Adopté à la majorité **Adopté à l'unanimité** **Non adopté**

D2021-2-1-17 : Programme de restauration de la Vire Moyenne et des cours d'eau du bassin de la Souleuvre – Autorisation de signature du marché de travaux

Le 10 décembre 2020, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau :

- a approuvé la mise en œuvre du programme de restauration de la Vire Moyenne et des cours d'eau du bassin de la Souleuvre. Ce programme, d'un montant de 1 688 868 Euros TTC, doit débiter à la fin du premier semestre 2021 et s'étaler sur 5 tranches de travaux annuelles.
- a autorisé Monsieur le Président à lancer la consultation publique nécessaire au choix des prestataires devant réaliser ces travaux, avec les critères de notation suivants pour les différents lots de ce marché à procédure adaptée : Prix=40%, Valeur technique : 50%, Critères environnementales :5%, Délai d'intervention : 5%.

Suite à l'avis de la commission « Grand et Petit Cycle de l'Eau » réunie le 10 décembre 2020, il a été proposé d'allotir la consultation de la manière suivante :

- LOT N°1 : Travaux de restauration de la Vire Moyenne
- LOT N°2 : Travaux de restauration des cours d'eau du bassin de la Souleuvre : Mise en place des aménagements ponctuelles (abreuvoirs, ponts demi-hydrotube et passerelles),
- LOT N°3 : Travaux de restauration des cours d'eau du bassin de la Souleuvre : gestion de la végétation des berges, retrait des embâcles et pose des clôtures,

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Le marché de travaux sera conclu pour une période d'un an renouvelable trois fois, ce qui permettra de réaliser les 4 premières tranches de ce programme de travaux.

Ce marché de travaux avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande. Ainsi, les montants maximums (en Euros Hors taxe) de ce marché, respectivement par lot, sont les suivants :

D2021-2-1-19 : CREAN (Carrefour Rural Européen des Acteurs Normands) – Désignation d'un représentant de l'Intercom

La vocation du CREAN (Carrefour Rural Européen des Acteurs Normands) est d'être un relais européen dont l'objectif est de porter l'information communautaire au sein même des communautés rurales et, ce faisant, de susciter des actions favorisant le développement de la région et la participation de la société rurale à la construction européenne. Y adhérer c'est :

- Participer à une communauté d'acteurs locaux qui œuvrent pour le développement local et l'intégration de la dimension européenne sur leur territoire,
- Bénéficier d'un appui personnalisé sur des démarches de développement local et/ou européennes à des conditions préférentielles.

Depuis 2018, l'Intercom de la Vire au Noireau est adhérente au CREAN.

Il est ainsi proposé au Conseil communautaire de bien vouloir procéder à la désignation d'un représentant de l'Intercom de la Vire au Noireau appelé à siéger au sein des instances du CREAN.

Le Bureau communautaire, réuni le 18 janvier 2021, propose la candidature de M. Georges RAVENEL.

Ces désignations sont soumises aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'EPCI en vertu de l'article L5211-1

Lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, la majorité absolue n'est pas atteinte, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Toutefois, le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions communautaires ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

M. le Président demande s'il y a d'autres candidats : Aucun conseiller ne fait acte de candidature.

A l'unanimité, les conseillers communautaires décident de ne pas procéder à un vote à scrutin secret.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour : **48** Contre : **0** Abstentions : **0**

Adopté à la majorité **Adopté à l'unanimité** **Non adopté**

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h40.

M. Marc ANDREU SABATER
Président.

Le présent compte-rendu est :

- **affiché au siège administratif de l'Intercom de la Vire au Noireau,**
- **transmis aux mairies des communes membres de l'Intercom de la Vire au Noireau pour affichage au public,**
- **mis en ligne sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau : <https://www.vireaunoireau.fr/>**

Les délibérations peuvent être consultées :

- **au siège administratif de l'Intercom de la Vire au Noireau, aux jours et horaires d'ouverture au public ;**
- **sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau : <https://www.vireaunoireau.fr/>**

AFFICHÉ LE :